



NOTICE – Bien rédiger le Projet de Vie à joindre à votre dossier MDPH

Le projet de vie est un élément fondamental du dossier MDPH. Il permet d'exprimer, en tant que représentant légal, les besoins spécifiques de votre enfant, les difficultés rencontrées au quotidien, et les aides indispensables à son autonomie, sa sécurité, sa scolarité et son bien-être. Cette lettre est libre dans sa forme, mais elle doit être claire, précise et structurée. Elle est à rédiger par les parents ou le tuteur légal, en annexe de la page 8 du formulaire MDPH.

 À inclure impérativement dans votre rédaction :

1. Présentation de votre enfant

– Âge, diagnostic(s), parcours de soins, scolarisation ou non, suivi médico-social.

2. Vie quotidienne

– Niveau d'autonomie, vigilance nécessaire, hygiène, repas, déplacements.

3. Suivis et soins

– Orthophonie, psychomotricité, CMP, SESSAD, libéral, nombre de rendez-vous, contraintes.

4. Scolarité et besoins éducatifs

– PPS, AESH, orientation, matériel adapté, difficultés scolaires et sociales.

5. Demandes officielles formulées à la MDPH

- ☒ AESH individuelle
- ☒ Carte Mobilité Inclusion (invalidité / stationnement)
- ☒ AEEH + complément
- ☒ PCH (aide humaine, matériel, transport, etc.)
- ☒ PPC (plan personnalisé de compensation)
- ☒ Transport scolaire adapté
- ☒ Orientation SESSAD, IME, ULIS, etc.

6. Conclusion

– Votre souhait pour l'avenir de votre enfant, les objectifs visés, votre disponibilité pour participer à la CDAPH.



 Vous pouvez recopier et compléter le modèle ci-dessous dans un document vierge pour l'ajouter à votre dossier.

 Si besoin, n'hésitez pas à joindre également tout document ou bilan qui appuie votre projet de vie.

Association Les Maux d'Inaya

Siège social : 78370 PLAISIR

WhatsApp : +33 6 66 28 74 21 - e-Mail : association.lesmauxdinaya@gmail.com

Siret : 92517507700013 - N° RNA : W784011291

Association loi 1901 – Reconnue d'intérêt général